

CHUZELLES



INFORMATIONS

N° 17

DECEMBRE 1985

CHUZELLES

INFORMATIONS

N: 17

DECEMBRE

1985

S O M M A I R E

-o-o-o-o-o-o-o-

Pages

3 -	La parole est à Monsieur le Maire
5 -	Compte Administratif 1984
8 -	Dépenses 1984
12 -	Budget Supplémentaire 1985
14 -	Emprunts
15 -	Fleurissement de la France
19 -	Voirie
23 -	Services publics
26 -	Ecole de Musique
28 -	Associations chuzelloises
31 -	Mille Club
33 -	Divers
36 -	Permis de construire
40 -	Ecolé
42 -	Ecole - Cantine
44 -	Etat Civil 1985
49 -	Bâtiments
54 -	Employé polyvalent
56 -	Délibérations du C.M.
66 -	Préfabriqué
67 -	La Mairie à votre service
69 -	Marché
70 -	Chuzelles se souvient

-o-o-o-o-o-o-o-

LA PAROLE EST A M. LE MAIRE

Ce bulletin municipal de décembre 1985 sera diffusé dans de nombreux nouveaux foyers arrivés tout au long de l'année. A ces nouveaux arrivants, je souhaite la bienvenue et une intégration rapide dans la population locale. Ce livret municipal les mettra au courant de la vie de la commune tout au long de l'année : travaux réalisés, à exécuter, projets et autres sujets.

L'Ecole maternelle verra le jour en 1986.

Le Conseil municipal, devant le grand nombre d'enfants en bas âge, a décidé de remplacer le préfabriqué qui était conçu pour une classe et datait de 11 ans par une construction en dur. Cela était souhaité par tous, mais le coût de 2 000 000 de francs nous laissait perplexes, les subventions sont fluettes. Enfin c'est parti et le principal c'est que les enfants se sentent bien dans leur école.

Le démontage, le remontage du préfabriqué ont demandé un gros travail. Le cantonnier et son aide du moment sont à remercier pour l'effort particulier qu'ils ont fourni. Merci aussi aux bénévoles (d'ailleurs toujours les-mêmes) pour la réfection des peintures de ces classes et la confection d'un petit préau.

La voirie accapare toujours une somme importante des finances communales pour la réfection, la remise

en état et l'élargissement des chemins. Le gel a fait de gros dégâts et il semblerait que les communes ne soient pas indemnisées pour ces imprévus.

L'assainissement continue. Cette année ce sera le rattachement de Boussole et Pauphile au réseau communal, puis, si les subventions arrivent, la partie nord du village.

L'Électrification rurale n'est pas oubliée non plus. Les travaux de renforcement seront exécutés à Saint-Maxime, Pauphile et sur la Route nationale 7.

Je remercie tous les conseillers pour leur coopération tout au long de l'année leur travail pour le Bulletin. Mes remerciements s'adressent également aux employés communaux toujours actifs et consciencieux.

A vous tous, au nom du Conseil Municipal, je présente mes meilleurs vœux pour 1986 et bon courage pour la nouvelle année.

—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—o—

COMPTE ADMINISTRATIF 1984

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Denrées et fournitures	127 001, 01
Frais de personnel	475 694, 91
Impôts et taxes	2 548, 00
Travaux et services extérieurs	307 107, 08
Participations et contingents	370 487, 89
Allocations - subventions	15 765, 16
Frais de gestion générale	88 802, 16
Frais financiers	435 799, 76
Prélèvement pour dépenses d'investissement	209 460, 00

TOTAL = 2 032 665, 97

Excédent de fonctionnement de clôture	456 660, 53
---------------------------------------	-------------

TOTAL = 2 489 326, 50

RECETTES :

Produits de l'exploitation	99 913, 82
Produits domaniaux	15 517, 82
Produits financiers	1 393, 92
Recouvrements - subventions	87 389, 97
Dotations globales de fonctionnement	850 878, 00
Impôts indirects	17 485, 12
Impôts directs autres que contributions	10 675, 00

Contributions directes	I 145 894, 50
Produits exceptionnels	4 888, 81
Produits antérieurs	255 289, 54
TOTAL =	<u>2 489 326, 50</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Remboursements d'emprunts	207 579, 88
Acquisitions de biens meubles et immeubles	41 243, 43
Travaux de bâtiment et de génie civil	2 078 332, 38
Acquisition de titres et valeurs	I 875, 26
TOTAL =	<u>2 329 030, 93</u>

RECETTES :

Excédent d'investissement reporté	I 507 701, 28
Subventions d'équipement	127 750, 00
Prélèvements sur recettes de fonctionnement	209 460, 00
Participations à des travaux d'équipement	386 446, 26
Produits des emprunts	735 000, 00
Recouvrement de créance	<u>19 270, 89</u>
TOTAL ,=	<u>2 985 628, 43</u>

Excédent d'investissement de clôture : 656 597, 50

- BALANCE GENERALE -

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 032 665, 97
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	<u>2 329 030, 93</u>
TOTAL =	4 361 696, 90
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 489 326, 50
RECETTES D'INVESTISSEMENT	<u>2 985 628, 43</u>
TOTAL =	5 474 954, 93
EXCEDENT GENERAL DE CLOTURE =	I 113 258, 03

DEPENSES 1984

La fin de l'année approche et voici venu le temps de parler finances. Ce numéro de Chuzelles-Informations vous présentera les dépenses pour l'exercice 1984, côté fonctionnement et côté investissement.

Commençons par la section de fonctionnement où le plus gros chapitre est inévitablement les frais de personnel (475 695 F). Dans tout cet exposé nous vous ferons grâce des centimes, mais sur les livres comptables ils existent !

475 695 F se décomposant ainsi : 340 467 F pour la rémunération du personnel permanent, 18 081 F pour le personnel temporaire, 21 410 F de rémunérations diverses et enfin 95 737 F de charges sociales soit plus de 20% des 475 694 F.

Viennent ensuite les frais financiers pour un montant de 435 799 F comprenant les intérêts des emprunts 433 669 F et 2 130 F de frais financiers divers.

Puis vient le chapitre Participations et Contingents pour 370 507 F dont, et c'est la plus grosse dépense, la participation de la commune aux différents Syndicats intercommunaux pour 234 261 F, les dépenses non négligeables pour l'aide sociale de 112 779 F. Reste 17 216 F pour le service incendie, 4 300 F de cotisations municipales et 1 951 F pour participations diverses.

Les travaux et services extérieurs arrivent en quatrième position concernant les dépenses de fonctionnement.

307 107 F répartis ainsi : 161 653 F pour l'eau, le gaz, l'électricité (éclairage public principalement) et assainissement. 120 691 F pour les entretiens de bâtiments, voirie, réseaux, matériels outillage et mobilier. 247 763 F pour les loyers et primes d'assurances.

Les denrées et fournitures s'élèvent à 127 001 F dont 96 105 F de combustibles, 16 239 F de fournitures scolaires, 9 581 F de fournitures de bureau, 3 665 F de carburant (camion, tondeuses) et 1 411 F d'alimentation et de produits d'entretien.

A noter également le prélèvement pour les dépenses d'investissement d'un montant de 209 460 F que nous retrouvons dans les recettes d'investissement.

Il nous reste 88 802 F pour les frais de gestion générale, 15 765 F pour les subventions accordées aux associations (11 764 F en 1983, soit + 30%) et 2 548 F d'impôts et taxes.

Si nous faisons le total des chiffres soulignés d'un trait, nous arrivons à une somme globale de 2 032 684 qui représente l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

.../...

Voilà nous en avons terminé avec cette section, passons à celle d'investissement maintenant.
QUE DE CHIFFRES, QUE DE CHIFFRES, nous direz-vous !... Rassurez-vous il y en a un peu moins.

Le plus gros "morceau" si nous pouvons nous exprimer ainsi est la somme engagée pour les travaux de bâtiments et de Génie Civil : 2 078 332 F (plus de 207 millions de centimes) se décomposant ainsi :

1 764 668 F dont 1 253 163 F pour la 3ème tranche d'assainissement, 397 996 F de travaux neufs de voirie et 113 509 F pour l'électrification, principalement du renforcement de ligne.

262 873 F avec 134 419 F pour la réfection intégrale de la toiture du presbytère par les entreprises ABEL- COINDOZ et BOULE, 92 147 F pour les enduits et volets de la maison des anciens, 18 609 F pour le stade et 17 698 F pour des travaux à la mairie et aux écoles.

Pour ce chapitre, il nous reste la somme de 50 791 F dont 44 949 F pour des travaux d'études concernant une zone Na (déjà mentionnée en 1983) mandaté en 84, 5 242 F pour frais d'entretien de la carrière (nettoyage de la plate-forme de dépôt des particuliers) et 600 F pour le cimetière.

Pour réaliser tous ces travaux de l'ordre de quelques centaines de millions de centimes, la municipalité est obligée d'avoir recours aux prêts et cette année 1984, il y a eu pour 207 580 F de remboursements d'emprunts.

.../...

Reste la somme de 41 243 F pour diverses acquisitions de biens meubles et 1 875 F de titres et valeurs.

Faisons le total des chiffres soulignés et nous trouvons un grand total de : 2 329 030 F.

FONCTIONNEMENT : 2 032 684 F

INVESTISSEMENT : 2 329 030 F

OUF !... c'est terminé et nous vous remercions de nous avoir lu jusqu'à la fin.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1985

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Restitution T. L. E.	3 700,00
Acquisition de biens meubles	12 000,00
Bâtiments communaux	21 000,00
Assainissement	581.897,00
Electrification	82 000,00
Stade	- 5 400,00
Carrière	5 400,00
	<hr/>
	700 597,00

RECETTES :

Excédent d'investissement reporté	656 597,00
Participation à des travaux d'équipement (T. V. A.)	- 13 000,00
	- 30 000,00
Produits des emprunts	10 000,00
D. G. E.	48 000,00
Autres subventions assainissement	29 000,00
Récupération T. V. A. sur électrification	29 000,00
	<hr/>
	700 597,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Denrées et fournitures	15 700,00
Impôts et taxes	350,00
Travaux et services extérieurs	281 420,00
Participations et contingents	13 000,00
Allocations - Subventions	5 000,00
Frais de gestion générale	3 000,00
Charges exceptionnelles	3 800,00
	<hr/>
	322 270,00

RECETTES :

Produits de l'exploitation	4 800,00
Produits domaniaux	5 000,00
Recouvrements - Subventions	- 148 000,00
Impôts indirects	1 700,00
Impôts directs autres que contributions	1 910,00
Produits exceptionnels	200,00
Produits antérieurs	456 660,00
	<hr/>
	322 270,00

BALANCE GENERALE

DEPENSES :

Dépenses de fonctionnement	322 270,00
Dépenses d'investissement	700 597,00
	<hr/>
	1 022 867,00

RECETTES :

Recettes de fonctionnement	322 270,00
Recettes d'investissement	700 597,00
	<hr/>
	1 022 867,00

Le budget supplémentaire est un correctif de celui voté au début de l'exercice. Il permet de régler des dépenses supérieures ou imprévues ainsi que de réajuster le montant des recettes, si elles ne se sont pas réalisées.

Le budget 1985 a été équilibré pour une bonne part par des excédents antérieurs.

EMPRUNTS

Quatre emprunts ont été réalisés en 1985 auprès de la Caisse d'Epargne de Vienne pour divers travaux d'investissement, à savoir :

I/ Travaux d'équipement courant (P.E.C.)

Prêt C.D.D. de 150 000 F

12 ans Taux 9,5 % annuité de 21 478,16 F

2/ Travaux d'assainissement :

Prêt C.D.D. de 500 000 F

20 ans Taux 9,5 % annuité de 56 738,35 F

3/ Construction d'une Ecole maternelle à 2 classes

Prêt C.D.D. de 975 000 F

20 ans Taux 9,5 % annuité de 110 639,78 F

4/ Construction d'une Ecole maternelle à 2 classes

Prêt "Ecureuil" de 525 000 F

15 ans Taux 13,10 % annuité de 81 659,50 F

soit au total 270 515,79 F d'annuités

à mettre en recouvrement

au Budget primitif de 1986 .

FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

Le dimanche 1er Décembre avait lieu, en mairie de CHUZELLES, la remise des prix du concours des Maisons Fleuries.

Monsieur le Maire remercia toutes les personnes qui, par leur travail et leur bon goût, fleurissaient leurs maisons et par le fait, contribuaient à l'attrait de notre village. Madame GARDAIS prenait alors la parole et annonçait que la coupe revenait cette année à Madame FANTONI Marie. Celle-ci fut félicitée doublement puisque le Jury Départemental, dans la catégorie "Communes de Plaines" lui a décerné le 6ème prix.

Ensuite vint la distribution des prix, à savoir de magnifiques compositions florales préparées avec art par Monsieur ROYET Jean-Paul ainsi que des bons d'achat à faire valoir chez :

- Messieurs BOURGUIGNON Joseph et ROYET Jean-Paul, membres de la commission "Maisons Fleuries". Cette année notons que dans ce jury, Monsieur BALMADIER Marc remplace Monsieur ROYET Philippe. Ensuite, Mesdames FRANCE et MAILLEUR remettaient à Monsieur Gratien POINGT, un cadeau en récompense de tous les efforts qu'il a déployés et de la réussite qu'il a obtenue

dans ses compositions florales qui ont égayé, malgré des conditions climatiques difficiles, le centre de notre village. En outre, pour sa gentillesse et son dévouement, Madame Colette POINGT, se voyait remettre un joli panier fleuri.

Cette année, la coupe ROYF Philippe fut décernée à Monsieur et Madame PALIN Henri.

Madame COLLION recevra une plante pour avoir su préserver la nature en évitant que des papiers et divers détritrus s'accumulent dans son quartier.

Pour encourager les enfants de l'école à poursuivre leurs efforts pour décorer leur cour de récréation, des jeux pour l'école maternelle et des bons d'achats de plants pour les plus grands seront offerts.

NOMS DES GAGNANTS CLASSES PAR CATEGORIE

Maison avec jardin :

- 1 - Madame CHENAVIER Paul
- 2 - " THOMANN Alexandre
- 3 - " HYVERNAT Claudius
- 4 - " DRUNET Jean
- 5 - " BONNET Jean
- 6 - " ANDRE Jean

Jardin visible de la voie publique :

- 1 - Madame PALIN Henri (coupe ROYET)
- 2 - " PLANTIER Roger
- 3 - " PRAS Marcel
- 4 - " GAY Eugène

Jardin intérieur :

- 1 - Madame TRUCHET André
- 2 - " BRUN Antoine
- 3 - " BOUCHER Pierre
- 4 - " TAVERNIER Michel
- 5 - " BOYER Louis

Balcon ou terrasse sans jardin :

- 1 - Madame MAS Marcel
- 2 - " REGAL Joseph
- 3 - " FAURE Maurice
- 4 - " BERTHOLAT Georges
- 5 - " CLERC Albert
- 6 - " AGRAIN Charles

BORDURE VOIE PUBLIQUE :

- 1 - Madame FANTONI Marie
- 2 - " FOREST Albert
- 3 - " THEVENON Robert

TERRASSE AVEC JARDIN :

- 1 - Madame MEUNIER André
- 2 - " PORTALLES Max

FERME FLEURIE :

Madame GONIN Antoine

MAISON SECONDAIRE :

Madame LEYZIN Raymond

Cette sympathique manifestation se clôtura par un Vin d'Honneur offert par la Municipalité et servi par Madame CHARDON.

Concours des maisons fleuries
Le 1^{er} prix à Mme Fantoni



VOIRIE

Nous voici en fin d'année et notre réseau routier vous offre ses bons services, ce que chacun peut constater au volant de son véhicule. Pensons que, quelques décennies auparavant, n'existaient què des chemins caillouteux.

Bien sûr, vous savez que l'entretien de ces routes coûte très cher aux contribuables: alors essayons de ne pas les détériorer inutilement, la nature s'en charge avec ses intempéries !

Sachons :

- que le mètre carré de revêtement monocouche revient environ à 17 F
- que le mètre carré de réfection (remise en forme de la chaussée, parfois avec apport de matériaux) entre 40 et 65 F
- que la tonne d'emulsion (goudron servant à faire des emplois ou petites réparations) coûte 1 500 F environ.

A ceci s'ajoutent parfois des poses de tuyaux, des terrassements pour élargissements, des travaux d'entretien annuel tels que fauchage, élagage, curage de fossés et aussi silage et déneigement s'il y a lieu.

Travaux 1985

Pour éviter une dégradation trop rapide des chaussées, un revêtement périodique est nécessaire, chose faite cette année sur la V.C. I3 - I3 A - I3 B.

Par suite d'une vente de terrain pour construire au village Sud, le chemin desservant le hameau de St-Hippolyte devient chemin communal grâce à la compréhension des propriétaires riverains (Madame NATIVEL - Madame CHARDON) et à l'aide matérielle de l'Entreprise ROMET. Une coordination des travaux a permis l'élargissement du chemin, la pose du tout à l'égout, le renforcement du réseau d'eau potable et l'installation souterraine du téléphone.

Pour raison de sécurité, un aménagement de la D 36 dans la traversée du village nécessitant la pose de tuyaux, bordures de trottoirs et apport de matériaux par l'Entreprise ROMET, le tout pour la somme de 35 000 F. Une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Général.

Un projet d'aménagement de toute la traversée du village (CD 36) est à l'étude à la D.D.E.

Avec la participation de 50 % des riverains du lotissement BARDIN, la pose de

tuyaux nécessitant l'écoulement des eaux de ruissellement a été réalisée par l'entreprise SIMON et notre cantonnier.

L'entreprise ROMET en Septembre, et plus récemment, l'entreprise SIMON, sont intervenues pour curer le "bief" des Serpaizières.

Programme 1986

Le programme 1986 sera un peu moins ambitieux en raison des frais occasionnés par la construction de l'école maternelle. Bien sûr, les travaux d'entretien et de première urgence seront exécutés. Aura lieu également un élargissement du chemin des "Rivoires" après cessation de terrain de la propriété PEYROUX.

A noter qu'en prévision de chutes de neige importantes, du mâchefer et du sel ont été stockés. Six personnes effectueront le travail de déneigement avec des tracteurs. Il s'agit de :

- Monsieur CHAUMAT - St Maxime
- Monsieur GONIN - Les Serpaizières
- Monsieur HYVERNAT - Le Verdier
- Monsieur POINGT - Tourmente
- Monsieur JAMAIS - Pauphile
- Monsieur PLANTIER - Pauphile.

Pour finir, un petit conseil en cas de route glissante : une pelle dans un coffre peut vous rendre de grands services, car, prochainement, vous trouverez des petits tas de mâchefer sur les portions de routes les plus exposées. Cela vous permettra peut-être d'effectuer votre déplacement sans de très sérieux dérapages !

Bonne route et bonnes fêtes !

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

SERVICES PUBLICS

SERVICES

S. N. C. F. : Gare de VIENNE - Réservation voyageurs

74 - 85 - 03 - 17

Gare d'ESTRESSIN : 74 - 85 - 10 - 68

POLICE : Gendarmerie d'ESTRESSIN, 59 montée Bon accueil à VIENNE - Tél : 74 - 85 - 04 - 61

SAPEURS-POMPIERS : Avenue Marcellin Berthelot à VIENNE

Tél : 74 - 85 - 18 - 18 ou 18

E. D. F. : Rue denfert rochereau et Rue lelièvre à VIENNE

Tél : 74 - 53 - 60 - 20

Dépannage : Tél : 74 - 53 - 00 - 92

SERVICE DES EAUX (S. D. E. I.) : 6, place st-Martin à VIENNE

Tél : 74 - 85 - 16 - 18

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : Cours Brillier à VIENNE

PISCINE INTERCOMMUNALE DE VILLETTE-DE-VIENNE :

Tél : 74 - 57 - 96 - 45

SERVICES MEDICAUX ET HOSPITALIERS

CENTRE ANTI-POISONS : Hôpital E. HERRIOT à LYON

Tél : 78 - 54 - 14 - 14

S. M. U. R. : Tél : 74 - 85 - 85 - 40

HOPITAL DE VIENNE : Tél : 74-31-33-33

MEDECINS : Dr SARDY Tél domicile (CHUZELLES) : 74 - 57 - 92 - 82

Dr DESTORS Tél domicile (VILLETTE-DE-VIENNE) :

74 - 57 - 97 - 39

CABINET MEDICAL à VILLETTE-DE-VIENNE : Tél :

74 - 57 - 94 - 02

Dr MICHALON (SEYSSUEL) : Tél : 74 - 85 - 85 - 93

PHARMACIE : REYMOND (VILLETTE-DE-VIENNE) : Tél :

74 - 57 - 99 - 21

CABINET DENTAIRE : CASANOVAS Daniel (VILLETTE-DE-VIENNE)
(ancienne école enfantine)
Tél : 74 - 57 - 99 - 49

INFIRMIER : LEGIARDI Gérard (SEYSSUEL)
Tél : 74 - 85 - 72 - 73

ADMINISTRATIONS

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE : Boulevard Eugène Arnaud à VIENNE
Tél : 74 - 53 - 26 - 25

HOTEL DES IMPOTS : 12, rue Jean Moulin à VIENNE
Tél : 74 - 53 - 32 - 12

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT (Antenne de VIENNE)
Tél : 74 - 85 - 12 - 80 9, rue Victor Faugier

PERCEPTION DE VIENNE-BANLIEUE : Place st-Pierre à VIENNE
Tél : 74 - 85 - 15 - 28

MAIRIE DE CHUZELLES : Tél : 74 - 57 - 90 - 97

MAIRE : M. CHAINTREUIL Jean à Pauphile
Tél : 74 - 85 - 33 - 64

1er ADJOINT : M. CARRET Pierre Les Martinières
Tél : 74 - 57 - 90 - 64

2e ADJOINT : M. PLANTIER Joseph à Pauphile
Tél : 74 - 85 - 83 - 36

3e ADJOINT : M. FARULT Georges à st-Maurice
Tél : 74 - 57 - 91 - 73

4e ADJOINT : Mme GARDAIS Michèle Le Verdier
Tél : 74 - 57 - 91 - 66

SECRETARE DE MAIRIE : M. JANET André Le Village
Tél : 74 - 57 - 91 - 51

ENSEIGNEMENT OU SERVICE S'Y RATTACHANT

ECOLE PUBLIQUE DE CHUZELLES : Tél : 74 - 50 - 90 - 76

DIRECTRICE : Mme ROUX au groupe scolaire : 74 - 57 - 92 - 51

DIRECTRICE ECOLE MATERNELLE : Mme GARCIA 74 - 57 - 04 - 51

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE : Présidente : Mme GARDAIS
le Verdier Tél : 74 - 57 - 91 - 66

SOU DES ECOLES : Présidente : Mme RODRIGUEZ le Verdier
Tél : 74 - 57 - 02 - 03

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (Ecole publique) : Mme VIALON
la Combe

C. E. S. de VIENNE-SEYSSUEL : Montée bon accueil à SEYSSUEL
Tél : 74 - 85 - 39 - 54

TRANSPORTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE : CARS FAURE à VALENCIN
Tél : 78 - 96 - 11 - 44
Bureau de VIENNE : 74 - 53 - 22 - 90

SERVICE RELIGIEUX : Cure de TERNAY : Tél : 72 - 24 - 62 - 09

ECOLE DE MUSIQUE A CHUZELLES

MUSIQUE

Au cours des précédentes années, des enfants et des adolescents de Chuzelles se rendaient à Seyssuel afin de bénéficier des cours donnés par l'Harmonie de cette commune.

Afin d'éviter les déplacements à tous ces jeunes et de favoriser l'étude du solfège et la pratique d'un instrument, le Conseil Municipal a cru bon de passer une entente avec l'Harmonie afin que des cours puissent être suivis à Chuzelles.

En conséquence, l'Harmonie de Seyssuel vient d'ouvrir une classe de solfège dans la petite salle du Mille-Club. Une vingtaine d'enfants sont déjà inscrits aux cours qui ont lieu le mardi de 16 H 45 à 17 H 45.

C'est une classe de débutants 1ère année avec les niveaux suivants :

- débutant A, débutant B, préparatoire A, préparatoire B, élémentaire A, élémentaire B.

Evidemment les cours évolueront au fil des années en fonction des examens.

Outre le solfège, des cours sont dispensés pour les instruments suivants : trompette, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxo, trombone à coulisse, percussion.

Les prix des cours par trimestre, sont les suivants :

Solfège : 1 enfant : 120 F
2 enfants : 120 F + 100 F pour le 2ème

.../...

Instruments à vents :

1 enfant : 160 F

2 enfants : 160 F + 110 F pour le 2ème

Piano :

Prix unique : 260 F par enfant.

A noter que, dans l'Isère, pour 1 million d'habitants, 16 000 élèves fréquentent les écoles de musique municipales, associatives ou autres (MJC). On compte 60 écoles de musique municipales et associatives, 50 écoles de musique spécialisées, 347 d'harmonie et de fanfare, 128 harmonies et batteries d'enfants, 102 chorales, 74 groupes de jazz et de rock, 15 associations de développement musical, avec 8 festivals sous couvert de 4 fédérations départementales.

L'Harmonie de Seyssuel est affiliée à la F.S.M.D. Elle ne reçoit d'autres subventions que celles qui lui sont allouées par les communes intéressées. Seyssuel lui octroie 10 000 F et pour 1984 Chuzelles lui a versé 1 500 F.

Aussi quand les membres de l'Harmonie passeront chez vous pour vous vendre des cartons de loto, réservez leur bon accueil. Ce sera un précieux témoignage de sympathie et un encouragement pour cette société qui vient jouer lors de nos cérémonies officielles (19 mars - 11 novembre), qui est prête à répondre à l'appel de toute société qui en fait la demande et qui permet à nos enfants de bénéficier de son enseignement et de son expérience.

A noter que le loto en question aura lieu en duplex dans deux salles, l'une à Seyssuel, l'autre à Chuzelles, le SAMEDI 4 JANVIER.

ASSOCIATIONS CHUZELLOISES

- FOOTBALL CLUB CHUZELLOIS : Président : M. CARRET Michel
CANOE-KAYACK : Président : M. FLEURY Philippe
ASSOCIATION FAMILIALE : Présidente : Mme GUITTOU
A. I. D. M. R. : Président : M. L'AOUSTET à SEYSSUEL
AIDE AUX PERSONNES AGEES : Président : M. L'AOUSTET à SEYSSUEL
CLUB DES ANCIENS : Présidente : Mme NATIVEL
SOC DES ECOLES : Présidente : Mme RODRIGUEZ
CANTINE SCOLAIRE : Présidente : Mme GARDAIS
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : Ecole de CHUZELLES :
Présidente : Mme VIALON
LA SEVENNE : Président : M. FAYOLLE Jean
CHORALE "LA CLE DES CHANTS" : Président : M. DACHEUX A. à
VIENNE
ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE : Président : M. BOURGUIGNON
Joseph
ETOILE SPORTIVE DE LA SEVENNE :
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE : Présidente : Melle POLADIAN Corinne
F. N. A. C. A. : Président : M. FARAULT Georges
SAINT-VINCENT : Président : M. GONIN Marcel
A. C. C. A. (CHASSE) : Président : M. FOREST Albert
DANSE FOLKLORIQUE : Présidente : Melle VALETTE Chantal
ASSOCIATION DES JEUNES : Président : M. ZAKEOSSIAN Denis

RIONS UN PEU

Du bon usage du subjonctif (à ne pas imiter !)

. "Allo, Docteur ?"

. "Oui, que se passe t-il ?"

. "Ma pauvre femme est clouée au lit et j'aimerais que vous la vissiez".

Deux écoliers regardent sceptiques le panneau
"RALENTIR ECOLE" -

"Tu te rends compte, dit le plus vieux, ils
ne croient tout de même pas qu'on y va en
courant !"

HISTOIRES DROLES

Un père part travailler et veut prendre sa voiture.
Sa femme s'interpose et lui dit qu'elle en a besoin
pour aller au super-marché.

- Bon, alors je prendrai la mobylette.

- Ah, non ! dit le fils, j'en ai besoin
pour aller au lycée.

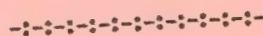
- Eh bien ! ça ne fait rien, je prendrai la
bicyclette.

A ce moment-là, sa fille arrive et lui dit :

- Il me la faut pour aller faire un tour
avec mes copines.

Alors, le père s'assoit et s'exclame :

- Si personne n'a besoin de mes chaussures, je
vais peut-être pouvoir y aller à pied !



MILLE CLUB

Dans notre Bulletin de Décembre
1983, nous portions à votre connaissance le
nouveau règlement pour la location de la
salle du Mille-Club. Fort heureusement, de
nouvelles dispositions ont apporté un calme
au voisinage et la propreté de la grande
salle est assurée grâce aux nettoyages effec-
tués, après chaque location, par une employée
municipale.

Vous avez pu constater que le ther-
mostat a été changé et permet d'avoir une
chaleur constante et régulière ; de même un
système d'aspiration des fumées a été instal-
lé dans la grande salle ; des grilles de pro-
tection ont été posées sur les deux fenêtres
de la petite salle pour permettre l'aération.
Il est peut-être bon de rappeler :

I - Pour les associations :

- Location à l'année : A la reprise de
chaque association (Septembre), demander en
mairie un bon permanent de location.

- Location pour une manifestation : de-
mander en mairie un bon en précisant, nom de
l'association, date et heure d'utilisation,
nom du responsable, nature de la manifestation.

2 - Pour les habitants de la commune :

- Location aux personnes de CHUZELLES : de la même façon, retenez la salle en mairie, les clés vous seront délivrées contre un bon (ex : mariage : délivrées le vendredi, rendues le dimanche matin). La location n'est strictement accordée que pour des réunions familiales (baptême, mariage, anniversaire...)

Les clés sont à retirer chez Monsieur HYVERNAT Joël, le Village, ferme face au Mille-Club.

Pour le bien de tous, laissez après chaque utilisation les salles propres, ne jetez rien dans les W.C., ce qui évitera de boucher la fosse septique. Des poubelles sont prévues : utilisez-les.

Merci de respecter ces consignes qui rendront plus facile et agréable l'utilisation du Mille-Club.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

DIVERS

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

La réunion du P. O. S. en est au stade de la procédure administrative. Dans peu de temps, vous pourrez trouver dans la presse quotidienne un avis officiel précisant les dates de l'enquête publique. A ce moment, tous ceux qui seront intéressés pourront prendre connaissance des nouvelles conditions d'occupation des sols et, éventuellement, consigner auprès du commissaire enquêteur toutes les observations qu'ils auront à formuler.

.. .. .

PISCINE

En raison d'un début d'été très favorable, la piscine intercommunale de VILLETTE-DE-VIENNE a réalisé une bonne saison, en 1985, ce qui a permis un bilan financier satisfaisant.

Le conseil d'administration a décidé dans sa dernière séance de ne pas réclamer, aux communes adhérentes, le solde de leurs participations, soit 20 %, ramenant ainsi la dépense de CHUZELLES à 103 083,95 F. à laquelle il faut rajouter une somme de 5 730 F versée à la société du Sou des Ecoles pour payer une partie des droits d'entrée des élèves de l'école primaire.

Nous conseillons aux habitants de CHUZELLES et des environs d'utiliser cet équipement. Ils contribueront ainsi à en faciliter l'amortissement.

ASSAINISSEMENT

L'adjudication de la 4eme tranche au titre de l'année 1985 aura lieu prochainement. D'un montant de 900 000 F, elle permettra le raccordement des hameaux de Pauphile et de Boussole à la canalisation principale dans la vallée de Leveau.

Les travaux se situant entièrement dans une partie boisée, avec des passages dans le ruisseau de Boussole s'écoulant sur des blocs de rochers, il est à souhaiter que les difficultés ne retardent pas cette réalisation.

REPAS DES ANCIENS

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal aura le plaisir d'inviter toutes les personnes de la commune âgées de plus de 65 ans, avec leur conjoint, ainsi que toute personne âgée de plus de 60 ans, vivant seule, à un repas qui, même s'il est traditionnel, est aussi une occasion de se rencontrer entre amis. La période des fêtes étant toujours chargée en réunions de famille, il est préférable que cette manifestation ait lieu au début de 1986.

Les personnes âgées de plus de 70 ans qui ne pourront pas y participer se verront offrir, à leur domicile, un colis de friandises.

CARRIERE

La construction d'une murette, délimitant un emplacement affecté au dépôt des remblais, déchets de jardin, vieux réfrigérateurs, cuisinières, télévisions etc., nous permet de constater que la carrière présente un aspect plus propre aujourd'hui.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est interdit de jeter les ordures ménagères à la carrière, et, que tous les dépôts autorisés doivent être effectués dans l'emplacement prévu à cet effet.

Le témoignage d'un habitant de la commune a permis de sanctionner une personne qui avait utilisé les abords pour décharger des camions de remblais.

Cette personne a été contrainte de récupérer ce dont elle s'était débarrassée et de remettre les lieux en état.

Nous vous conseillons également, l'utilisation de sacs plastique, pour contenir les ordures ménagères, afin d'éviter les éparpillements divers sur les points de collectage ; ceci obligeant l'entreprise de ramassage à laisser place nette.

PERMIS DE CONSTRUIRE

LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DEPUIS LA DERNIERE EDITION DE NOTRE BULLETIN

<u>N° DE LA DEMANDE</u>	<u>NOM, PRENOM DU DEMANDEUR</u>	<u>NATURE</u> <u>DE LA CONSTRUCTION</u>	<u>LIEU-DIT</u>	<u>DATE DU PERMIS</u>
V 1032	: MARTINEZ Jean Philippe	: MAISON INDIVIDUELLE	: LES PINS	: 18.07.85
V 1033	: ALLARD Patrick	: MAISON INDIVIDUELLE	: PAUPHILE	: 19.07.85
V 1034	: MARTINHO Michel	: MAISON INDIVIDUELLE	: PAUPHILE	: 08.08.85
V 1035	: SACRE Joël	: MODIFICATION	: PAUPHILE	: 06.08.85
V 1036	: PAROCHE Pierre	: MAISON INDIVIDUELLE	: PAUPHILE	: 03.09.85
V 1037	: CHAUDAT René Yves	: MODIFICATION	: ST-MAURICE	: 03.09.85
V 1038	: CLEMENT-TRAVAILLOUX	: MAISON INDIVIDUELLE	: ST-MAURICE	: 08.10.85
V 1039	: BARRIER Michel	: MODIFICATION	: LOT. PLEIN SUD	: 20.08.85
V 1040	: DEBOLO Aimé	: MAISON INDIVIDUELLE	: LES DAUPHINES	: 10.09.85
V 1041	: CHARCOSSET Hervé	: MAISON INDIVIDUELLE	: ST-MAURICE	: 10.09.85
V 1042	: GINOT Joseph	: MODIFICATION	: COTE-RENARD	: 05.09.85
V 1043	: BRUMANA Gilbert	: AMENAGEMENT	: LES SERPAIZIERES	
V 1044	: RODRIGUEZ Emmanuel	: MODIFICATION	: PAUPHILE	: 10.10.85
V 1045	: TRAVAILLOUX Max	: MAISON INDIVIDUELLE	: ST-MAURICE	: 17.10.85

N° DE LA DEMANDE : NOM, PRENOM DU DEMANDEUR

V 1046 : BEGNA Abdallah
V 1047 : CHAVARIN André
V 1048 : BLAYA Jean-Pierre
V 1049 : COLLETTE Georges
V 1050 : BOUCHET Jean
V 1051 : SARDY Raymond
V 1052 : MASSARO Gilles
V 1053 : REGAL Yves
V 1054 : DELAUZIN
V 1055 : MARTINHO Michel

NATURE

: DE LA CONSTRUCTION : LIEU-DIT : DATE DU PERMIS

: MODIFICATION : LES MARTINIÈRES: 25.10.85
: MODIFICATION : LES MARTINIÈRES: 25.10.85
: MODIFICATION : LES RIVOIRES :
: MAISON INDIVIDUELLE : ST-MAURICE : 02.12.85
: MAISON INDIVIDUELLE : LES PINS : 05.12.85
: MAISON INDIVIDUELLE : VILLAGE SUD :
: MAISON INDIVIDUELLE : LES PINS :
: MODIFICATION : LES DAUPHINES :
: MAISON INDIVIDUELLE : BOUSSOLE :
: MODIFICATION : PAUPHILE :

ECOLE

Le 1er trimestre de l'année scolaire va bientôt se terminer et nous pouvons d'ores et déjà dresser un premier bilan financier relatif à l'école.

Certes il s'agit là d'une rentrée un peu exceptionnelle du fait de la construction de l'école maternelle, construction qui, par elle-même et ses conséquences a créé beaucoup d'inquiétudes pour le Budget de la commune.

Nous vous dressons ci-dessous le détail des dépenses qui, pour la plupart, n'étaient pas prévues au Budget Primitif 1985:

- Fournitures scolaires	I4 989,70 F
(pour l'ensemble des classes dont la classe nouvellement créée)	
- Equipement école maternelle ...	II 333,00 F
- Achat du préfabriqué	7 000,00 F
- Location année scolaire 84-85 du préfabriqué	IO 000,00 F
- Transfert du préfabriqué	I5I 453,00 F
- Réfection appartement de la directrice école maternelle ..	34 237,00 F.

La commune fait un gros effort pour équiper notre école. Mais l'ouverture d'une classe, ce dont nous nous réjouissons car elle répondait à notre demande et au souhait des parents, a, comme vous le voyez, entraîné de grosses dépenses.

Aussi, il ne serait pas raisonnable, dans l'état actuel des choses, de satisfaire d'autres demandes, (aussi justifiées soient-elles) concernant notamment l'école maternelle dont l'équipement sera complété dès que possible.

ECOLE - CANTINE

Depuis l'ouverture, en Septembre dernier, d'une classe maternelle, les 128 enfants de la commune actuellement scolarisés à CHUZELLES, sont répartis ainsi :

Ecole Elémentaire :

Directrice Madame ROUX (3 classes) :

- CM_I - CM₂ : Madame ROUX = 32 élèves
- CE_I - CE₂ : Madame DENARD = 20 élèves
- C.P. : Madame CANAL = 19 élèves

Ecole Maternelle

Directrice provisoire Madame GARCIA (2 classes) :

- Classe des grands : Madame GARCIA = 28 élèves
- Classe des petits : Madame MANECY = 29 élèves
- A.S.E.M. : Madame Michèle PRAS.

Sur ces 128 enfants scolarisés, une cinquantaine fréquentent la Cantine Scolaire Municipale dont la Présidente est Madame Michèle GARDIS, adjointe au Maire, la préparation des repas étant assurée par Mademoiselle Chantal VALETTE, employée communale, assistée au moment des repas par Madame Renée PRAS.

Dans la mesure des moyens financiers dont elle dispose, la commune oeuvre pour que

le travail des maîtresses, du personnel communal s'accomplisse dans de bonnes conditions, ce qui ne peut que favoriser la réussite présente et future des enfants.

CHARADE

Mon premier, les enfants sont heureux d'en faire avec de l'eau et du savon,

Mon second est une plante aromatique très connue,

Mon troisième est le contraire de démuné,

Avec mon quatrième, vous débitez le bois pour la cheminée,

Le teint d'un malade est souvent mon cinquième,

Et mon tout vous l'avez dans les mains.

Bulle Thym Muni
Sole Pale

REPONSE : BULLETIN MUNICIPAL

ETAT CIVIL

NAISSANCES

-o-o-o-

GAYVALLET

Edwige Marie Elisabeth Yvette
née le 19 février à Sainte-Colombe - 69

MAESTRO

Adeline Lucie
née le 7 mars à Vienne - 38

MARCONNET

Morgane Béatrice Héloïse
née le II mars à Lyon 8ème - 69

PLISSONNIER

Virginie Martine Louise
née le 19 avril à Villeurbanne - 69

JOCTEUR

Aurélie Carole
née le 28 avril à Sainte-Colombe - 69

GARDETTE

Fallon
née le 30 avril à Sainte-Colombe - 69

BESSON

Bénédicte Marie Fanny
née le II mai à Vienne - 38

MOSER

Patricia
née le 16 mai à Oullins - 69

CHASSAUBENE

Marc
né le 28 mai à Sainte-Colombe - 69

DA COSTA

Vivien
né le 27 juin à Sainte-Colombe - 69

MOURIER

Emilien
né le 28 juin à Vienne - 38

CANNATA

Mario
né le 1er août à Vénissieux - 69

AUGUSTE

Mélanie
née le 6 août à Vienne - 38

TRAVAILLOUX

Yoann
né le 22 septembre à Vienne - 38

ALLAIN

Pierre Etienne Philippe
né le 19 octobre à Vienne - 38

GAVIOT-BLANC

Guillaume
né le 23 octobre à Vienne - 38

FOREST

Michael Jérôme
né le 29 octobre à Vénissieux - 69

TCHOULFYAN

Damien Alex
né le 3 novembre à Vienne - 38

DONADJIAN

Charlotte Chantal Alice Rosette
née le 5 novembre à Vienne - 69

KEUTCHERIAN

David Pascal Henri
né le 9 novembre à Vienne - 38

MALTEZ

Anthony Alexandre
né le 22 novembre à Oullins - 69

M A R I A G E S

-o-o-o-

BERTRAND

Alain Maurice

&

VALETTE

Josiane

le 15 juin .

BERNARD

Dominique

&

HOUEE

Véronique Marie Paulette

le 21 septembre .

D E C E S

-o-o-

DAILLET

Pierre

décédé le 29 janvier à Chuzelles - 38
à l'âge de 76 ans .

GATEL

Georges

décédé le 2 février à Chuzelles - 38
à l'âge de 68 ans .

CARRET

Maurice Maxime Joseph

décédé le 9 février à Chuzelles - 38
à l'âge de 78 ans

GONIN

Denise Juliette

décédée le 21 mai à Bron - 69
à l'âge de 53 ans .

MANIN

Jeanne Louise Antonine épouse DIGONNET

décédée le 24 juin à Chuzelles - 38
à l'âge de 75 ans .

GONZALES

Manuel

décédé le 23 juin à Vénissieux - 69
à l'âge de 65 ans .

JAMAIS

Claudius Henri

décédé le 9 août à Vienne - 38
à l'âge de 78 ans .

DIGONNET

Jean Claude Régis

décédé le 21 septembre à Chuzelles - 38
à l'âge de 77 ans

NORMAND

Marius

décédé le 6 décembre à Pierre-Bénite - 69
à l'âge de 67 ans .

DAILLET

Joseph

décédé le 10 décembre à Vienne - 38
à l'âge de 73 ans .

BATIMENTS

Dans notre dernier bulletin d'informations de Juin 1985, nous vous faisons part des projets de construction d'une école maternelle à CHUZELLES.

Actuellement, ce projet se matérialise afin de pouvoir être fonctionnel pour la rentrée 1986. Une commission chargée de procéder au dépouillement et au jugement des offres des entreprises concernant l'édification de la nouvelle école s'est réunie le 18 Novembre dernier sous la présidence de Monsieur le Maire de CHUZELLES.

Messieurs DONABEDIAN, percepteur, CHAINTREUIL, maire de CHUZELLES, CARRET, PLANTIER et FARULT, adjoints au Maire, FAURE et PRAS, conseillers municipaux, JANET, secrétaire de Mairie et PENEL, architecte D.E.S.A., ZINK, ingénieur-conseil, composaient cette dernière.

Au terme de ce Procès-Verbal, il a été procédé à l'ouverture des plis et jugement de l'appel des offres que toute entreprise a pu consulter dans le "Moniteur", journal des travaux. L'annonce en a également été faite par affichage en mairie et parution dans les journaux locaux.

Il en est résulté que 86 entreprises ont retiré un dossier de consultation et que 83 ont déposé leur offre. Il a été littéralement retranscrit ci-après extraits du procès-verbal :

APPEL D'OFFRES

Lot n°1 : Terrassement, gros-oeuvre, 9 entreprises, estimation : 560 000 F T.T.C.

Moins disant : 548 523, 58 F

Plus disant : 840 028, 88 F

Lot n°2 : Etanchéité, 4 entreprises, estimation : 59 000 F T.T.C.

Moins disant : 41 798, 79 F

Plus disant : 58 321, 88 F

Lot n°3 : Charpente, couverture, 7 entreprises, estimation : 240 000 F T.T.C.

Moins disant : 193 957, 44 F

Plus disant : 262 446, 49 F

Lot n°4 : Menuiserie bois, 6 entreprises, estimation : 160 000 F T.T.C.

Moins disant : 134 822, 37 F

Plus disant : 214 673, 61 F

Lot n°5 : Métallerie aluminium, 2 entreprises, estimation : 74 000 F T.T.C.

Moins disant : 115 761, 90 F

Plus disant : 119 590, 31 F

Lot n°6 : Vitrerie, 4 entreprises, estimation : 73 000 F T.T.C.

Moins disant : 67 134, 30 F

Plus disant : 72 162, 58 F

Lot n°7 : Isolation verticale, plâtrerie, peinture, 7 entreprises, estimation :

162 000 F T.T.C.

Moins disant : 134 028, 98 F

Plus disant : 199 390, 65 F

Lot n°8 : Zinguerie, plomberie, sanitaire, 3 entreprises, estimation : 79 000 F T.T.C.

Moins disant : 99 901, 68 F

Plus disant : 106 354, 65 F

Lot n°9 : Chauffage, 5 entreprises, estimation : 145 000 F T.T.C.

Moins disant : 200 000, 00 F

Plus disant : 308 632, 00 F

Lot n°10 : Electricité, 6 entreprises, estimation : 102 000 F T.T.C.

Moins disant : 127 024, 45 F

Plus disant : 173 543, 23 F

Lot n°11 : Protection solaire, 3 entreprises, estimation : 18 000 F T.T.C.

Moins disant : 19 099, 35 F

Plus disant : 23 725, 93 F

Lot n°12 : Carrelages, faïences, 7 entreprises, estimation : 27 000 F T.T.C.

Moins disant : 28 803, 41 F

Plus disant : 38 596, 12 F

Lot n°13 : Revêtements de sols collés, 8 entreprises, estimation : 85 000 F T.T.C.

Moins disant : 51 943, 74 F

Plus disant : 59 497, 18 F

Lot n°14 : V.R.D., 12 entreprises, estimation : 144 000 F T.T.C.

Moins disant : 109 645, 70 F

Plus disant : 190 863, 57 F

En conséquence, la commission décide de retenir les entreprises les moins disantes :

Lot n°1 : MILLET-NIVON 548 523,58F TTC

Lot n°2 : Société Forézienne d'étanchéité 41 798,79F TTC

Lot n°3 : BOULE 193 957,44F TTC

Lot n°4 : E.V.C.M. 134 822,37F TTC

Lot n°5 : MARTIN 115 761,90F TTC

Lot n°6 : MERLE 67 134,30F TTC

Lot n°7 : MADI 134 029,97F TTC

Lot n°8 : NUGUES 99 901,69F TTC

Lot n°9 : FERRARI 200 000,00F TTC

Lot n°10 : EYRAUX et BEAUX 127 024,45F TTC

Lot n°11 : JULLIEN 19 099,35F TTC

Lot n°12 : DE PICCOLI 28 803,41F TTC

Lot n°13 : GARABEDIAN 51 943,74F TTC

Lot n°14 : ROMET 109 645,70F TTC

Total des lots : 1 872 446,69F TTC

TRAVAUX EN PREVISION

Ancienne école : L'appartement situé au 1er étage du bâtiment du club des Anciens est actuellement non occupé en raison des nombreux travaux qui devront y être effectués. Le Conseil Municipal envisage la réfection de ce logement qui sera réservé à l'accueil d'enseignants ou, éventuellement, de remplaçants. Plusieurs devis ont été demandés à différentes entreprises.

Cimetière : Le dépôt d'ordures se trouvant à gauche de l'entrée se trouvera désormais à droite, adossé au mur de l'église. Ce déplacement permet d'avoir quelques places supplémentaires en attendant l'agrandissement du cimetière.

Cantine : Il a été constaté que le plafond de la cantine se dégradait. Des travaux de plâtrerie et de peinture seront effectués durant les congés de Noël par l'entreprise MO de VIENNE.

Club des Anciens : Réfection de deux murs dégradés par l'humidité.

EMPLOIE POLYVALENT

EMPLOYE POLYVALENT
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Depuis un an et demi, un poste d'employé de voirie à temps partiel était occupé par M. DURIF Serge, étudiant, lequel a rendu ainsi grandement service à la commune.

Compte tenu de l'importance des travaux, il était devenu impossible de continuer dans la situation actuelle et ce, malgré toutes les bonnes volontés. Devant cet état de fait, le Conseil municipal a décidé de créer un emploi d'ouvrier polyvalent. Suite à l'annonce parue dans les journaux le 26 octobre, sept candidatures furent déposées en mairie, à savoir celles de Messieurs :

BUTHION GUY
CADAMURO Charles
CHARRAS Maurice
OUDOT Emile
PLANTIER Louis
RONJAT Daniel
TRILLAT Alain

Le 5 décembre, en réunion de commissions, à l'issue d'un débat, chaque membre du Conseil municipal a pu librement, car à bulletin secret, exprimer son choix.

Sur 13 présents, 6 se sont prononcés pour Monsieur Louis PLANTIER, 5 pour Monsieur Guy BUTHION, 2 pour Monsieur Alain TRILLAT.

En conséquence, lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre, Monsieur le Maire a décidé de nommer, par arrêté, Monsieur Louis PLANTIER, ouvrier communal polyvalent à compter du 1er janvier 1986. Conformément à la loi, Monsieur Louis PLANTIER, sera stagiaire pour une période d'au moins un an, au terme de laquelle il pourra être titularisé dans son emploi.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

DEVINETTES

QUEL EST LE POISSON PREFERE DU COIFFEUR ?

(La raie)

POURQUOI LES POULES ONT-ELLES PEUR QUAND IL PLEUT ?

(Ce sont des poules mouillées)

DELIBERATIONS DU C. M.

Réunion du C.M. du 9.09.85

-o-o-o-o-o-o-o-

Compte Administratif 1984 :

Dépenses :	4 361 696,90	Fonct.	2 032 665,97
		Inves.	2 329 030,93
Recettes :	5 474 954,93	Fonct.	2 489 326,50
		Inves.	2 985 628,43

Excédent de clôture : Fonctionnement 456 660,53
Investissement 656 597,50

Préfabriqué :

Achat : 7 000 Francs

Transfert : coût des travaux : 151 453,00 F

Logement de Madame GARCIA , institutrice :

Travaux de réfection (plâtrerie et peintures)

Travaux de sécurité (installation électrique et
salle d'eau) : coût total : 35 800 Francs.

Electrification rurale, renforcement du réseau :

Parmi les fiches programmes établies par E.D.F. ,
trois renforcements envisagés présentent une urgence
certaine, à savoir :

Poste de Saint-Maxime : 130 000 F de travaux

Poste de N.N.7. : 100 000 F de travaux

Poste de Pauphile : 90 000 F de travaux

Le C.M. sollicite une inscription au Programme
subventionné du Département 1986, pour un montant de
travaux de 320 000 Francs.

Electrification rurale . Programme 1985 F.A.C.E. - B

Approbation du dossier technique et du dispositif
de financement .

Dépense subventionnable 100 000 F

Subvention du F.A.C.E. 70 000 F

Electrification rurale. Programme 1985. F.A.C.E. - B

Demande de concours de la D.D.A. pour une mission
de maîtrise d'oeuvre.

Prix de l'Objectif : 81 000 F H.T.

Rémunération : 3 458,37 T.T.C.

Assainissement : Programme Départemental 1985

Approbation du projet et du dispositif de finance-
ment . Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil
Municipal approuve le dossier technique dressé par le
Cabinet d'Etudes Marc Merlin et arrêté à la somme de
900 000 F. Subvention accordée : 341 550 F.

Approbation du marché d'Ingénierie confirmant la
désignation du Cabinet d'Etudes Marc Merlin et préci-
sant les conditions de son intervention pour un mon-
tant d'honoraires de 62 521,00 F T.T.C.

Désignation du Conducteur d'opération : Après ex-
posé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide,
pour la réalisation des travaux, de désigner la Direc-
tion Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
conducteur d'opération pour un taux global de rémuné-
ration de 1 % sur le coût d'objectif définitif H.T.

Demande de Subvention pour réfection du logement de fonction pour un instituteur (nouveau poste créé à la rentrée scolaire)/

La Commission des bâtiments a constaté que de gros travaux d'aménagement et de réfection sont nécessaires afin de rendre habitable ce logement vétuste. Le coût total des travaux envisagés s'élève à la somme de 100 000 F.

Une demande est faite auprès du Conseil Général pour une inscription au Programme subventionné du Département 1986.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

-o-o-g-o-o-

Appel d'Offres ouvert pour construction de l'Ecole maternelle : Monsieur le Maire expose à son Conseil le Procès-verbal de l'ouverture des plis du 18.09.85. Il y avait 83 offres d'entreprises pour 14 lots. Seul le lot N° 9 (chauffage) a été déclaré infructueux.

Le C.M. accepte les entreprises retenues (les moins disantes) et donne pouvoir à son Maire pour signer les marchés à intervenir. (Voir article spécial)

Acquisition de terrain pour élargissement du chemin desservant les propriétés Blain et Romet. Le C.M. donne un avis favorable pour l'acquisition de 330 m2 au prix de 8 F le m2 appartenant à Mme CHARDON.

Electrification rurale : F.A.C.E. - A.

Reversement par E.D.F. en la caisse municipale de la somme de 37 240,40 F , T.T.C., comme prévu par délibération du 19.02.85 sur un montant de travaux H.T. de 71 440 F.

Radiateurs Groupe scolaire : Son devis étant le moins disant , M. Nugues se voit confier le remplacement de 2 radiateurs pour un montant de 3 863,03 F , T.T.C.

Chaudière chauffage central: La Société SORATHERM propose l'échange d'un brûleur pour un montant de travaux de 6 962,55 F , T.T.C.. Ce devis est accepté.

Cimetière : En vue du déplacement du dépôt de déchets au cimetière, le C.M. demande un devis à M. ABEL-COINDOZ Jacques.

Classe de neige : organisée par le Sou des Ecoles
La classe du C.E. partirait sous la direction de
Mme DEMARD. Le C.M. accepte de verser une partici-
pation égale à celle versée par le Conseil Général.

Magnétophone , polycopieur : cette question sera
examinée lors du vote du Budget Primitif 1986 .

Meubles Ecole maternelle : Des demandes de prix sur
catalogues ont été formulées auprès des maisons spé-
cialisées, telles que U.G.A.P. , DELAGRAVE

Sécurité sur le C.D. 36 : Un trottoir sera mis en
place en bordure du C.D. 36 de l'intersection de la
Voie communale N° 4 au monument aux morts. L'étude
de feux de signalisation est en cours.

Mille Club : Les demandes formulées pour fêter des
anniversaires d'habitants de Chuzelles seront accep-
tées comme celles pour repas de famille, mariage,
baptême, première communion.

La location de la salle reste fixée à 1.000 F ,
et la caution à 1.500 F.

Chauffage Ecole maternelle : Le lot N° 9 avait été
déclaré infructueux lors de l'ouverture des plis du
18 septembre. Une nouvelle consultation des entrepri-
ses a été faite par l'architecte. Cinq d'entre elles
y répondirent. L'Entreprise FERRARI étant la moins
disante pour un montant de 200 000 F , T.T.C. a été
déclarée adjudicataire . Le C.M. donne pouvoir à son
Maire pour signer le marché à intervenir.

Piscine : M. le Maire donne lecture d'une lettre de
Mme GARCIA , directrice, sollicitant la prise en
charge par la commune des frais de piscine pour les
élèves des classes maternelles. Le C.M. demande l'ac-
cord du Comité de piscine pour les cours et des cars
Faure pour la possibilité et la sécurité du transport.

Placard pour ordinateur : Le devis présenté par M.JANIN
s'élevant à 3 700 F , H.T. , est accepté.

Dépôt cimetière : Le devis de 3 473 F , T.T.C. , de
M. ABEL-COINDOZ Jacques est accepté.

Déplacement Préfabriqué : Vu la réalisation par la
commune de certains travaux figurant au devis initial,
l'Entreprise LEGER a ramené le montant de sa facture
à 45 594,58 F. Le C.M. l'accepte.

Ordures ménagères : L'Entreprise Masse présente un réajustement des prix (4,50 %) pour 1984 s'élevant à 8 374 F , ainsi que les frais de décharge jusqu'au 1er mai 1985 , soit 5 735 F . Dépenses acceptées.

Assainissement : Des pertes de récoltes ont été causées en vallée de Leveau par le passage de la canalisation d'assainissement. Le C.M. évalue celles-ci selon les prix en cours. Les indemnités versées seront de :

pour M. SEIGLE Louis	I 171 F
pour M. ODRAT Clément	990 F
pour M. COLIN Jean	I 695 F
pour M. BRILLIER Joseph	2 925 F

Feux de signalisation : Divers devis sont demandés pour la pose de feux clignotants afin d'assurer une plus grande sécurité des piétons dans la traversée du village.

Trottoirs : Demande d'inscription au Programme subventionné du Département 1986 pour la réalisation de trottoirs dans l'agglomération. Montant des travaux 250 000 F à inscrire au compte 233 du Budget primitif 1986.

Eclairage du lotissement "Plein Sud" : Refus du Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses d'éclairage des lotissements , cette dépense concernant uniquement les usagers.

Poids public : Le poids-public de Vilette de Vienne étant hors service, une réponse favorable est donnée au Maire de cette commune pour l'élaboration d'un projet d'installation d'un poids-public intercommunal.

.....

REUNION DU C.M. du 10.12.1985

—0—0—0—0—0—0—0—0—0—0—0—0—0—0—0—0—

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1985 :

Il s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses
à la somme de I 220 867 F ;

dont 322 270 F pour la section de fonctionnement
et 700 597 F pour la section d'investissement.

Vote des subventions :

- Association familiale de Chuzelles	300 F
- Bibliothèque centrale de prêts	300 F
- Comité antituberculeux de l'Isère	100 F
- Comité anticancéreux de l'Isère	200 F
- Oeuvre des pupilles de l'Ecole	100 F
- Association des paralysés de France	100 F
- Fédération des Oeuvres laïques	200 F
- Section départementale du Trésor	100 F
- Habitat rural	100 F
- A.I.A.I.D.M.R.....	3600 F
- A.C.C.A. de Chuzelles	400 F
- Prévention routière	100 F
- Bibliothèque pédagogique de Vienne	100 F
- Association Canoé-Kayak	1200 F
- Football Club Chuzellois	1000 F
- Etoile sportive de la Sévenne	400 F

- Ass. Maires et Adjoints	100 F
- Club des Anciens "Le Trait d'Union"..	300 F
- A.F.I.P.A.E.I.M. de Vienne	500 F
- Chorale "La Clé des chants"	400 F
- Journal "La Sévenne"	300 F
- Harmonie de Seyssuel	2000 F

Plan d'Occupation des Sols :

Après avoir examiné le projet de révision du
P.O.S. , le Conseil Municipal décide d'arrêter le
P.O.S. tel qu'il figure dans les documents annexes,
de le transmettre pour avis au Commissaire de la
République et aux personnes physiques associées et
de le mettre à la disposition des communes limitro-
phes et EPCI qui ont déclaré vouloir le consulter.

Vogue du 7 au 11 mai 1986 :

Avis favorable est donné à la demande de
M. Paul LOURDIN pour l'installation de :
Autos-Skooters, stands de tir, manège enfantin,
confiserie , jeux d'adresse, sous réserve de
l'acceptation de laisser libre de tous véhicules
les voies départementales C.D. 36 et C.D. 123 A.
et la place de la cantine , le mardi, en raison
du marché hebdomadaire.

Ouvrier polyvalent : Après avoir consulté les
commissions, Monsieur le Maire, nommé, par arrêté,
M. Louis PLANTIER, ouvrier polyvalent stagiaire
à compter du 1^{er} janvier 1986.

PRÉFABRIQUÉ

Comme l'évoquait le précédent bulletin, le préfabriqué de l'école maternelle a été remonté dans le jardin de l'ancienne école.

Cependant, l'Entreprise spécialisée s'étant heurtée à de nombreuses difficultés au niveau de la toiture et des faux plafonds, le délai de 15 jours initialement prévu a été largement dépassé !

Ce retard s'étant répercuté dans l'aménagement des locaux, nous avons été amenés à faire appel à l'association des parents d'élèves ainsi qu'aux conseillers municipaux afin d'aider les employés communaux à effectuer des travaux de peinture tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, à édifier un préau provisoire et à transporter le mobilier.

Nous remercions toutes les personnes de bonne volonté qui, malgré les vacances, ont apporté leur aide et permis ainsi aux enfants de faire une rentrée dans de bonnes conditions.

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :

Cette inscription est obligatoire pour tout Français né avant le 1er mars 1968 .

ATTENTION ! seules les demandes déposées avant le 31 DECEMBRE 1985 donneront lieu à une inscription permettant de voter en 1986 .

Les personnes non encore inscrites ayant une attache dans la commune (attache résultant ,

- soit du domicile,
- soit de la résidence de plus de six mois,
- soit de l'inscription à l'une des quatre contributions communales) sont invitées à se présenter au secrétariat avant la date mentionnée.

ATTENTION ! aucune inscription n'a lieu d'office.

SECRETARIAT : ouvert :

le MARDI de 9 H à 12 H
le JEUDI de 9 H à 12 H
le VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30 .

PERMANENCES DES ELUS :

le MARDI : M. CARRET Pierre , 1er adjoint
ou Mme GARDAIS Michèle, adjointe .
le JEUDI : M. CHAINTREUIL Jean , Maire .
le VENDREDI : M. PLANTIER Joseph, adjoint
ou M. FARAUULT Georges, adjoint.

DEMANDE de Carte nationale d'identité
ou de Passeport .

Renseignements demandés :

NOM (1) _____

ÉPOUSE-VEUVE _____

Prénoms _____

Né (e) le _____

à _____

Signalement (2) : Taille : _____ S.P. _____

Domicile _____

FRANÇAIS par (3) _____

PERE : Nom et prénoms (1) _____

_____ Né le _____

à _____ Nationalité _____

MERE : Nom de jeune fille et prénoms (1) _____

_____ Née le _____

à _____ Nationalité _____

État du demandeur : célibataire, marié (e), veuf (ve), divorcé (e) - (4)

A présenter : Livret de famille

A indiquer : couleur des yeux pour passeport.

A fournir :

2 photographies de face , sans coiffure,
sur fond neutre

1 timbre fiscal de 115 F pour carte identité
de 335 F pour passeport.

MARCHE

La période des vacances ayant pris fin, le marché hebdomadaire du mardi matin a repris sa physionomie habituelle et son activité.

On peut de nouveau s'y ravitailler en charcuterie, poisson, beurre et fromage, fruits et légumes et, en prévision de l'hiver y acheter vêtements et sous-vêtements de saison auprès de professionnels qualifiés et accueillants.

En outre des producteurs chuzellois offrent aux acheteurs oeufs frais, fromages et même volailles et lapins.

De semaine en semaine les acheteurs reviennent plus nombreux ajoutant au plaisir de s'approvisionner sans redouter bousculade et difficulté de stationnement, celui de rencontrer amis et connaissances avec qui il fait bon bavarder.

Souhaitons prospérité à ce marché fort apprécié de beaucoup de ménagères qui, fidèlement viennent y faire leurs achats.

CHUZELLES SE SOUVIENT

11 NOVEMBRE 1985

11 NOVEMBRE 1918, 5 HEURES DU MATIN.

L'armistice est signé ; il entre en application six heures plus tard et le cessez le feu de la Grande Guerre est sonné à 11 heures.

PETAIN signe le dernier communiqué officiel qu'il termine par ces mots :

"FERME POUR CAUSE DE VICTOIRE"

C'était le 156^{lème} jour de la guerre.

Pour célébrer ce 67^{ème} anniversaire, le Conseil Municipal, une partie de la population, quelques représentants de Sociétés, les membres de la FNACA, groupés autour de son drapeau, se retrouvaient devant le monument aux morts.

Tous les participants recueillis, assistaient aux dépôts de gerbes offertes l'une par la municipalité, l'autre par le comité local de la FNACA.

Après que M. FARULT, président de la FNACA eut fait l'appel aux morts, M. CHAINTREUIL, Maire, lisait le message de Jean LAURIN. La fanfare de SEYSSUEL apportait sa participation à cette cérémonie du souvenir qui se terminait par un vin d'honneur, offert par la municipalité.

Lors d'un jeu télévisé, l'animateur présente un homme et une belle jeune fille :

- Monsieur, quelle est la cinquième lettre de l'alphabet ?

- C'est...

- Vous avez perdu ! Ce n'est pas C !

Mademoiselle quelle est la cinquième lettre de l'alphabet ?

- Euh...

- Très bien, vous avez gagné !

JOYEUSES * FÊTES



BONNE * ANNÉE